

Titres de séjour délivrés uniquement par la préfecture de Seine-et-Marne pour l'ensemble des usagers résidant dans le département

Pour prendre un rendez-vous : <http://seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

Démarches en ligne : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

Pour plus de renseignements : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers>

Démarche concernée	Comment réaliser ma demande ?	Usager concerné
Renoncer à mon statut de réfugié	Envoyer son dossier par voie postale : Préfecture de Seine-et-marne Bureau de l'accueil et du séjour/VPF A 12 rue des Saints Pères 77010 Melun cedex	Usager résidant dans n'importe quelle commune de Seine-et-Marne
Demander une Admission Exceptionnelle au Séjour (AES) au titre de la vie privé	Envoyer son dossier par voie postale : Préfecture de Seine-et-marne Bureau de l'accueil et du séjour/AES VPF 12 rue des Saints Pères 77010 Melun cedex	
Solliciter un changement de statut vers celui de « salarié » ou «commerçant-profession libérale »	Envoyer son dossier par voie postale : Bureau de l'accueil et du séjour/IMMIG PRO 12 rue des Saints Pères 77010 Melun cedex	
Solliciter mon premier titre de séjour ou son renouvellement pour les titres «étranger malade» et « étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance avant ses 16 ans »	Utiliser la démarche en ligne suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/	
Demander le renouvellement de mon titre de séjour ou de mon autorisation provisoire de séjour : en qualité de : - parent d'enfant étranger malade-entrepreneur-profession libérale-commerçant	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'un titre de séjour temporaire, pluriannuel pour les usagers résidant dans les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	
Demander une Admission Exceptionnelle au Séjour au titre du travail, une première autorisation provisoire de séjour en qualité de parent d'enfant étranger malade, un premier titre de séjour car je suis titulaire d'une carte de séjour européenne portant mention CRIEE	Déposer sa demande sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Démarches simplifiées http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Demarches-simplifiees	
Demander le renouvellement de mon titre de séjour retraité ou conjoint de retraité	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'une carte de résident	

Attention :

Pour certaines démarches la sous-préfecture de Fontainebleau est la seule compétente :

Il s'agit des situations suivantes :

- solliciter un premier passeport talent car vous êtes détenteur d'un visa de type D portant la mention « carte de séjour à solliciter sous 2 mois »,
- solliciter le renouvellement de votre passeport talent ou de votre titre de séjour mention «stagiaire ICT » ou « salarié détaché ICT
- solliciter la délivrance d'une Autorisation Provisoire de Séjour recherche d'emploi après un master

Pour chacune de ces démarches vous devez prendre sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique Sous-préfecture de Fontainebleau.

Les dossiers des salariés de **Disneyland Paris** sont instruits pas la sous-préfecture de Torcy.